

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 130****2 mars 1999****SOMMAIRE**

|                                                          |           |                                                                            |            |
|----------------------------------------------------------|-----------|----------------------------------------------------------------------------|------------|
| Alcofin S.A., Luxembourg                                 | page 6220 | Duval Investments S.A., Luxembourg                                         | 6207       |
| API Group S.A., Luxembourg                               | 6231      | Duwo Auto, S.à r.l., Elvange                                               | 6200       |
| ASEP Europe, S.à r.l., Luxembourg                        | 6195      | Dyamatos S.A., Luxembourg                                                  | 6210       |
| Azalée S.A., Luxembourg                                  | 6194      | Dyn-Pan International S.A., Luxembourg                                     | 6211       |
| Balfour Luxembourg S.A., Bettembourg                     | 6195      | Ecomanagement S.A., Luxembourg                                             | 6211       |
| B.C.F., GmbH, Luxembourg                                 | 6194      | Eco-Planet, S.à r.l., Colmar-Berg                                          | 6200       |
| BML Holding Limited S.A., Luxembourg                     | 6222      | Editions François Mersch, S.à r.l., Luxembourg                             | 6200       |
| Borgo Gestion, S.à r.l., Luxembourg                      | 6204      | Eldolux S.A., Luxembourg                                                   | 6200       |
| Bouchaco Holding S.A., Luxembourg                        | 6195      | Elsa S.A., Luxembourg                                                      | 6201       |
| Brainvest S.A., Luxembourg                               | 6205      | E.T.O. (European Trading Organisation) S.A., Luxembourg                    | 6200       |
| Brück Rohrverbindungen Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg  | 6194      | Eucudic Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg                                   | 6201       |
| Brunelleschi, S.à r.l., Luxembourg                       | 6194      | European 21 <sup>st</sup> Century Fund Management Company S.A., Luxembourg | 6201       |
| BS Fashion, GmbH, Steinsel                               | 6196      | European Investors & Shareholders Holding S.A., Luxembourg                 | 6201       |
| B.T.L., Brandschutz Technik Luxembourg, S.à r.l., Kehlen | 6206      | European Public Advisers Benelux, S.à r.l., Luxembourg                     | 6201       |
| Calyx Investment S.A., Luxembourg                        | 6196      | Euroship International S.A., Luxembourg                                    | 6202       |
| Carrera Invest S.A., Luxembourg                          | 6196      | Euro Trafico, S.à r.l., Colmar-Berg                                        | 6202       |
| Case Consult, S.à r.l., Strassen                         | 6203      | Expédition Particulière S.A., Luxembourg                                   | 6203       |
| Centaurea Holding S.A., Luxembourg                       | 6205      | Filaos Overseas S.A., Luxembourg                                           | 6203       |
| C.F.M. Investment S.A.                                   | 6206      | Finparlux S.A., Luxembourg                                                 | 6202       |
| Chen Ling S.A., Luxembourg                               | 6204      | Flamierge Finance S.A., Luxembourg                                         | 6204       |
| Cochco S.A., Luxembourg                                  | 6205      | Garage Pianaro, S.à r.l., Luxembourg                                       | 6202       |
| Cofirag S.A., Luxembourg                                 | 6197      | Gazautherme, S.à r.l., Strassen                                            | 6204       |
| Compagnie Financière du Luxembourg S.A., Luxembourg      | 6198      | Momat S.A., Luxembourg                                                     | 6233       |
| Corporate Administrative Services S.A., Luxembourg       | 6197      | Moonraker S.A., Luxembourg                                                 | 6234       |
| Couquelet International S.A., Luxembourg                 | 6207      | Murice International Holding S.A.                                          | 6210       |
| Creator S.A., Luxembourg                                 | 6207      | Nedloyd Road Cargo S.A., Bettembourg                                       | 6233       |
| Credito Emiliano S.P.A., Reggio Emilia                   | 6198      | NH Benelux S.A., Strassen                                                  | 6234       |
| Cresset S.A., Luxembourg                                 | 6204      | Nikko Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg                                   | 6234, 6236 |
| Culinart, S.à r.l., Schuttrange                          | 6198      | Nios Holding S.A., Luxembourg                                              | 6237       |
| Dafere Limited S.A., Luxembourg                          | 6208      | Nodlam S.A., Luxembourg                                                    | 6237       |
| Dagon Holding S.A., Luxembourg                           | 6209      | Ocarina S.A., Luxembourg                                                   | 6238       |
| (Auguste) Daleiden, S.à r.l., Luxembourg                 | 6198      | Orkney International S.A., Luxembourg                                      | 6237       |
| Dalvest S.A., Luxembourg                                 | 6199      | (D')Orsay Luxembourg S.A., Luxembourg                                      | 6199       |
| D.A. S.A., Luxembourg                                    | 6208      | Paper Stock International S.A.                                             | 6240       |
| Daumesnil & Collet S.A., Luxembourg                      | 6205      | Participations Mercantiles S.A., Luxembourg                                | 6236       |
| Dawson Finance S.A., Luxembourg                          | 6207      | Pharmapack S.A., Luxembourg                                                | 6237       |
| Daxa S.A., Sandweiler                                    | 6209      | Placement Holding S.A., Luxembourg                                         | 6238, 6239 |
| De Agostini Holding S.A., Luxembourg                     | 6209      | P.M.E. Projekt Management Engineering S.A., Remich                         | 6240       |
| Déco-Jardin, S.à r.l., Roost                             | 6206      | P.M. International S.A., Walferdange                                       | 6239, 6240 |
| Decostar Finance S.A., Luxembourg                        | 6206      | Telepost Holding S.A., Luxembourg                                          | 6212, 6215 |
| De Menti, S.à r.l., Mondorf-les-Bains                    | 6210      | Theis Luxembourg, S.à r.l., Grevenmacher                                   | 6211, 6212 |
| Deutsche Krankenversicherung Luxembourg S.A., Luxembourg | 6199      | Toscaninvest Holding S.A., Luxembourg                                      | 6215, 6216 |
| Di.Pe. Lux S.A., Luxembourg                              | 6210      | Transovest S.A.H., Dommeldange-Luxembourg                                  | 6216       |
| Dresdner RCM Select Fund, Sicav, Luxembourg              | 6199      | Valemar S.A., Luxembourg                                                   | 6217, 6218 |
| Dubble Dee S.A., Luxembourg                              | 6208      | Vallin S.A.H., Luxembourg                                                  | 6218       |

**BRUNELLESCHI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: LUF 500.000,-.**Siège social: L-2014 Luxembourg, 5, boulevard Royal, Royal Rome II.  
R. C. Luxembourg B 50.978.**EXTRAIT**

Il résulte d'une réunion des associés gérants de la Société du 8 décembre 1998 que le siège social de la société a été transféré avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 1998, du 11, boulevard Royal, Résidence de Rome, à Luxembourg au 5, boulevard Royal, Royal Romme II, 1<sup>er</sup> Etage, B.P. 471, L-2014 Luxembourg.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Luxembourg, le 8 décembre 1998.

Pour extrait sincère et conforme

P. Accarain

M. Bouillot

Gérant Associé

Gérant Associé

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 39, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54354/731/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**AZALEE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 33.506.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 décembre 1998*

- Monsieur Lex Benoy a démissionné de son poste de commissaire aux comptes. Décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour. La société BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire. Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2003.

- Madame Isabelle Bourlon de Rouvre, Monsieur Charles-Antoine Bourlon de Rouvre et Monsieur Cyril Bourlon de Rouvre ont démissionné de leur poste d'administrateurs et d'administrateur-délégué. Décharge leur est donnée pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour. Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant à L-Bertrange, Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant à L-Strassen et Madame Michèle Musty, employée privée, demeurant à B-Arlon ont été nommés administrateurs en remplacement des administrateurs et administrateur-délégué démissionnaires. Leur mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2003.

- Le siège social de la société a été transféré du 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 57, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54346/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**B.C.F., GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 30.027.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 91, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1998.

(54348/614/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**BRÜCK ROHRVERBINDUNGEN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 39.711.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 91, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour la société

Signature

(54353/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**ASEP EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 56.775.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 83, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Signature.

(54345/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**BALFOUR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3258 Bettembourg, 92, rue Fernand Mertens.

R. C. Luxembourg B 58.729.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 91, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1998.

(54347/614/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**BOUCHACO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 16.284.

—  
L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trois décembre.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg:

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BOUCHACO HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 16.284, constituée suivant acte reçu en date du 6 novembre 1978, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations numéro 13 du 20 janvier 1979 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 juillet 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations numéro 60 du 11 février 1991.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Guy Fasbender, employé de banque, demeurant à Vlessart (Belgique).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Jocelyne Hubert, employée de banque, demeurant à Athus (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Francine Herkes, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société.
2. Désignation d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II. Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu pour objet le même ordre du jour et réunie devant le notaire instrumentant en date du 21 octobre 1998 n'a pu délibérer valablement étant donné qu'il n'était représenté à cette assemblée qu'un nombre d'actions inférieur à la moitié du capital social.

III. Que la présente assemblée générale a été convoquée par des lettres recommandées contenant l'ordre du jour et envoyées le 21 octobre 1998 aux actionnaires nominatifs.

IV. Qu'en outre le résultat de cette première assemblée générale extraordinaire été rappelé expressément dans les avis de convocation à la présente assemblée et insérés dans les journaux suivants:

- au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations numéro 797 du 30 octobre 1998 et numéro 838 du 17 novembre 1998;
- au journal Lëtzebuerg Journal en date des 30 octobre 1998 et 17 novembre 1998;
- au journal Tageblatt en date des 30 octobre 1998 et 17 novembre 1998.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

V. Que les actionnaires présents ou représentés et les actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée et paraphée par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

VI. Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les trente-six mille (36.000) actions actuellement en circulation et représentant l'intégralité du capital social, sept (7) actions sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

VII. Que conformément à l'article 67 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée peut valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée.

VIII. Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme comme liquidateur:

Monsieur Fernand Sassel, expert-comptable, demeurant à Munsbach.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, le tout dans les limites déterminées par les articles 141 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire.

Signé: G. Fasbender-J. Hubert-Marthe Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1998, vol. 113S, fol. 9, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1998.

*M. Thyès-Walch.*

(54351/233/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**BS FASHION, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: Steinsel.

H. R. Luxemburg B 55.205.

Der Jahresabschluss per 31. Dezember 1997, eingetragen in Luxemburg, am 23. Dezember 1998, Band 515, Blatt 83, Feld 4, wurde im Handelsregister der Gesellschaften in Luxemburg hinterlegt, am 24. Dezember 1998.

Vermerk zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Register der Luxemburger Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxembourg, den 22. Dezember 1998.

*Unterschrift.*

(54355/507/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**CALYX INVESTMENT, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.

R. C. Luxembourg B 57.216.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1998, vol. 515, fol. 80, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 21 décembre 1998*

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(54356/280/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**CARRERA INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 36.955.

*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui a eu lieu au siège social à Luxembourg, 14, rue Aldringen, le 9 décembre 1998*

Sont présents: Monsieur Dirk Van Reeth  
Madame Marie-José Reyter  
Monsieur Vincenzo Arno.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Dirk Van Reeth.

Monsieur le Président nomme aux fonctions de secrétaire Madame Marie-José Reyter.

Monsieur le Président constate que tous les membres du conseil d'administration ont été informés des date et heure ainsi que de l'ordre du jour de la présente réunion et qu'un quorum est présent, de sorte que la réunion peut valablement délibérer.

*Rachat par la société de ses propres actions*

Monsieur le Président rappelle au conseil d'administration qu'à la demande d'un détenteur d'actions rachetables, la société peut racheter ses propres actions rachetables entièrement libérées dans la mesure de la disponibilité de bénéfices, de bénéfices reportés et de réserves (y compris la réserve de primes d'émissions) autre que les réserves non distribuables en vertu de la loi et que le conseil d'administration est autorisé à décider du rachat ou non rachat des actions rachetables lui offertes.

Monsieur le Président rappelle encore le prix d'achat sera égal à la valeur nette par action, telle que stipulée par l'article 5B des statuts de la société, et que le conseil d'administration est autorisé à déterminer la procédure pour le rachat, le paiement et la délivrance des certificats d'actions.

En date du 9 décembre 1998, une demande de rachat d'actions rachetables de catégorie B a été adressée à la société par un des actionnaires, détenteur d'actions rachetables.

Sur cette demande le conseil d'administration décide à l'unanimité de procéder au rachat par la société de 2.976 de ses propres actions rachetables de catégorie B entièrement libérées par réduction à due concurrence des autres réserves.

Le prix total de rachat des 2.976 actions s'élève à BEF 4.000.518,- sur base d'une valeur nette par action de BEF 1.344,26 telle que calculée par le conseil d'administration en date d'aujourd'hui.

Le conseil d'administration décide également qu'en date du 9 décembre 1998 la société payera le prix de rachat des 2.976 actions, c'est à dire BEF 4.000.518,-. Le conseil d'administration demande la délivrance du certificat d'actions avant le 31 décembre 1999.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 14.30 heures.

Luxembourg, le 9 décembre 1998.

M.-J. Reyter  
Administrateur

D. Van Reeth  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 90, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54357/029/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**COFIRAG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 14.093.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Pétange, en date du 29 juin 1976, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 215 du 8 octobre 1976; actes modificatifs reçus par le même notaire en date du 8 décembre 1978, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 50 du 8 mars 1979, en date du 27 décembre 1979, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 68 du 4 avril 1980, et par le même notaire, alors de résidence à Luxembourg, en date du 9 juillet 1981, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 222 du 16 octobre 1981.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 89, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1998.

COFIRAG S.A.  
Société Anonyme  
Signature

(54360/546/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**CORPORATE ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Charles Marx.

R. C. Luxembourg B 50.198.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1998, vol. 515, fol. 77, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 24 décembre 1998.

(54362/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**CORPORATE ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Charles Marx.

R. C. Luxembourg B 50.198.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1998, vol. 515, fol. 77, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 24 décembre 1998.

(54363/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**COMPAGNIE FINANCIERE DU LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 47.946.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 91, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 novembre 1998*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour la société  
Signature

(54361/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**CREDITO EMILIANO S.P.A., Filiale di Lussemburgo.**

Siège social: I-42100 Reggio Emilia (RE), 4, via Emilia S. Pietro.  
Succursale à Luxembourg: Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.  
R. C. Luxembourg B 53.855.

Le bilan consolidé de CREDITO EMILIANO S.P.A. au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 54, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDITO EMILIANO  
Succursale de Luxembourg  
Signature

(54364/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**CULINART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 73, rue Principale.  
R. C. Luxembourg B 49.371.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 74, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1998.

Pour le Gérant  
Signature

(54365/576/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**CULINART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 73, rue Principale.  
R. C. Luxembourg B 49.371.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 74, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1998.

Pour le Gérant  
Signature

(54366/576/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**AUGUSTE DALEIDEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1321 Luxembourg, 145, rue de Cessange.  
R. C. Luxembourg B 45.447.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Diekirch, le 17 décembre 1998, vol. 262, fol. 48, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

FIDUCIAIRE FRANCIS BINSFELD  
Signature

(54367/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**DALVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 9.887.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 62, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 septembre 1998*

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 1999:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Signature.

(54368/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**DEUTSCHE KRANKENVERSICHERUNG LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.-F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 45.762.

Constituée par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 décembre 1993, acte publié au Mémorial C n° 36 du 28 janvier 1994.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1998, vol. 515, fol. 84, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

K. Riehl.

(54369/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**D'ORSAY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 47.930.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 91, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 novembre 1998*

L'assemblée appelle aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg,

- Mademoiselle Joëlle Lietz, employée privée, demeurant à Abweiler,

- Monsieur Marc P. Angst, administrateur de sociétés, demeurant à Genève,

et aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Monsieur Bernard Ewen, licencié en sciences commerciales et financière, demeurant à Strassen.

Leurs mandats viendront à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour la société  
Signature

(54372/506/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**DRESDNER RCM SELECT FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 28.138.

*Administrateurs:*

- Mark Lynam, DRESDNER RCM GLOBAL INVESTORS, (UK) LTD, London,

- Robert Hoffmann, BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Luxembourg,

- Christian Schaack, BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Luxembourg,

*Réviseur d'entreprises:*

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg.

Luxembourg, le 10 décembre 1998.

Pour DRESDNER RCM SELECT FUND, SICAV  
BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 83, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54373/004/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**DUWO AUTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5692 Elvange, rue des Champs.  
R. C. Luxembourg B 27.779.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 90, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

*Extrait du procès-verbal de la réunion des associés du 9 novembre 1998*

Le mandat du gérant est reconduit pour le nouveau terme d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Elvange, le 24 décembre 1998.

*Pour la société*  
Signature

(54374/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**ECO-PLANET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 30, avenue Gordon Smith.  
R. C. Luxembourg B 56.776.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Diekirch, le 17 décembre 1998, vol. 262, fol. 48, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 19 décembre 1998.

FIDUCIAIRE FRANCIS BINSFELD  
Signature

(54375/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**EDITIONS FRANÇOIS MERSCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 26, rue du Rollingergrund.  
R. C. Luxembourg B 23.247.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 46, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 22 décembre 1998.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE  
Signature

(54376/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**ELDOLUX, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 53.054.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 89, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1998.

*Pour ELDOLUX, Société Anonyme*  
CREGELUX  
CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
Signature

(54377/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**E.T.O (EUROPEAN TRADING ORGANISATION) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 54.383.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, vol. 515, fol. 89, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1998.

*Pour E.T.O. (EUROPEAN TRADING ORGANISATION)*  
Société Anonyme  
CREGELUX  
CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
Signature

(54479/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**ELSA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 56.510.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 62, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Signature.

(54378/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**EUCUDICO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 486, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 45.769.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 91, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour la société

Signature

(54380/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**EUROPEAN 21<sup>ST</sup> CENTURY FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 33.755.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

*Président:*

- Jan A. Kingzett, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT LTD, London.

*Administrateurs:*

- John P. Bainbridge, SCHRODER UNIT TRUSTS LTD, London,

- Jean Brucher, BRUCHER & SEIMETZ, Luxembourg,

- Robert Hoffmann, BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Luxembourg,

- Christian Assel, BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Luxembourg,

Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Pour EUROPEAN 21<sup>ST</sup> CENTURY FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

J. Claeys

C. Denizon

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 83, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54381/004/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**EUROPEAN INVESTORS & SHAREHOLDERS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 41.611.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 74, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1998.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(54382/576/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**EUROPEAN PUBLIC ADVISERS BENELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 46.788.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, vol. 515, fol. 90, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Signature

Un mandataire

(54389/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**EUROSHIP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 64.072.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 17 décembre 1998 que Monsieur Francesco Olivieri, Monsieur Flavio Ingargiola et Monsieur Raymond Van Herck ont été nommés nouvel Administrateur pour terminer les mandats de Monsieur Michele Baiera, de Monsieur Angiolino Cima et de la société THIRD MILLENIUM INVESTMENTS INC, démissionnaires.

Le conseil décide également à l'unanimité de transférer le siège de la société à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1998.

L'Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 86, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54383/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

---

**EURO TRAFICO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 30, avenue Gordon Smith.  
R. C. Luxembourg B 54.215.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Diekirch, le 17 décembre 1998, vol. 262, fol. 48, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 15 décembre 1998.

FIDUCIAIRE FRANCIS BINSFELD

Signature

(54384/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

---

**EURO TRAFICO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 30, avenue Gordon Smith.  
R. C. Luxembourg B 54.215.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Diekirch, le 17 décembre 1998, vol. 262, fol. 48, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 15 décembre 1998.

FIDUCIAIRE FRANCIS BINSFELD

Signature

(54384/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

---

**FINPARLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 51.516.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 62, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

Signature.

(54395/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

---

**GARAGE PIANARO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 19, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 12.587.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Diekirch, le 17 décembre 1998, vol. 262, fol. 48, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1998.

FIDUCIAIRE FRANCIS BINSFELD

Signature

(54398/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

---

**EXPEDITION PARTICULIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 18.879.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 décembre 1998*

- Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1997.
- L'Assemblée accepte la démission de Madame Carine Bittler de son poste d'administrateur. Elle nomme en remplacement pour cinq ans Madame Michèle Musty.  
Son mandat se termine en 2003.
- L'Assemblée décide de transférer le siège social du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.  
Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 57, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54390/595/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**FILAOS OVERSEAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 18.848.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 décembre 1998*

- Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1997.
- L'Assemblée accepte la démission de Madame Carine Bittler de son poste d'administrateur. Elle nomme en remplacement pour cinq ans Madame Michèle Musty.  
Son mandat se termine en 2003.
- L'Assemblée décide de transférer le siège social du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.  
Luxembourg, le 11 décembre 1998.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 57, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54394/595/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**CASE CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 48.168.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 4 décembre 1998*

L'Assemblée générale a adopté les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de nommer gérant administratif Monsieur Jan Picavet, gérant, demeurant à B-Zwijnaarde.  
Suite à cette nomination, les gérants sont les suivantes:

3) Gérant Technique:

- Monsieur Koen Anseeuw, licencié en informatique, demeurant à B-6700 Arlon, 15, rue St Mathias.

4) Gérants administratifs:

- Monsieur Gérald Goetgeluck, ingénieur civil, demeurant à B-Lasne,
- Monsieur Jan Picavet, gérant, demeurant à B-Zwijnaarde.

*Deuxième résolution*

La société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants dont celle du gérant technique.  
Strassen, le 7 décembre 1998.

Pour extrait sincère et conforme  
COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, S.à r.l.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 71, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(54571/678/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

**FLAMIERGE FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 25.315.

*Extraits des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juillet 1998*

Sont mandataires de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2004:

*a) Administrateurs:*

- M. Charles Lahyr, docteur en droit, Esch-sur-Alzette, président,
- M. Bob Bernard, diplômé HEC Paris, Luxembourg, administrateur-délégué,
- M. Paul Marx, docteur en droit, Esch-sur-Alzette, administrateur.

*b) Commissaire aux Comptes:*

- INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg.
- Luxembourg, le 30 novembre 1998.

Pour avis sincère et conforme  
Pour FLAMIERGE FINANCE S.A.  
KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 36, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(54397/528/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**GAZAUTHERME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 137, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 8.988.

Le bilan de liquidation au 9 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 58, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1998.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN  
Luxembourg

(54399/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 1998.

**BORGIO GESTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 38.644.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 89, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le Gérant

(54563/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

**CHEN LING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8035 Luxembourg, 12, Cité Pescher.  
R. C. Luxembourg B 41.826.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 71, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 décembre 1998.

Signature.

(54574/578/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

**CRESSET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 41.555.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 38, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1998.

CRESSET S.A.  
Signatures

(54579/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

**BRAINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 50.605.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 21 décembre 1998*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société BRAINVEST S.A. tenue à Luxembourg, le 21 décembre 1998, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite,
- décision a été prise d'accepter la démission de Messieurs Joseph Vliegen et Bruno Klein de leur poste d'administrateur, avec effet à dater de la présente Assemblée,
- décision a été prise de donner décharge aux administrateurs sortants,
- décision a été prise de renouveler les mandats des administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, à savoir:
  - ATENOR CONTINENTAL INVEST S.A., avec siège social à Luxembourg,
  - ATENOR GROUP S.A., avec siège social à Lasne, Belgique,
  - décision a été prise de nommer les personnes suivantes comme nouveaux administrateurs avec effet à dater de la présente Assemblée, pour une période courant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires:
    - M. Gérard Matheis, MBA, administrateur de société, demeurant à Olm,
    - M. Cornelius Bechtel, administrateur de société, demeurant à Syren
  - décision a été prise de transférer le siège social au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 86, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54566/729/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

**CENTAUREA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 23.664.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 11 juillet 1985, acte publié au Mémorial C n° 50 du 26 février 1986.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 74, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CENTAUREA HOLDING S.A.  
KPMG FINANCIAL ENGINEERING  
Signature

(54572/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

**COCHCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 45.412.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 70, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1998.

Pour COCHCO S.A.  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
P. Frédéric S. Wallers

(54575/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

**DAUMESNIL & COLLET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 7, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 55.715.

Les bilans aux 31 décembre 1996 et 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 513, fol. 25, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1998.

Signature.

(54583/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

**B.T.L., BRANDSCHUTZ TECHNIK LUXEMBURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 53.318.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 21 décembre 1995, acte publié au Mémorial C n° 102 du 28 février 1996, modifiée par-devant le même notaire en date du 13 mars 1998, acte publié au Mémorial C n° 434 du 16 juin 1998.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 74, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour B.T.L., BRANDSCHUTZ TECHNIK LUXEMBURG, S.à r.l.*

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(54567/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

**B.T.L., BRANDSCHUTZ TECHNIK LUXEMBURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 53.318.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 21 décembre 1995, acte publié au Mémorial C n° 102 du 28 février 1996, modifiée par-devant le même notaire en date du 13 mars 1998, acte publié au Mémorial C n° 434 du 16 juin 1998.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 74, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour B.T.L., BRANDSCHUTZ TECHNIK LUXEMBURG, S.à r.l.*

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(54568/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

**C.F.M. INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 59.905.

Société constituée le 8 juillet 1997 par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, acte publié au Mémorial C N° 551 du 7 octobre 1997.

Monsieur Grigore Bobina, administrateur, ainsi que la société LINE FINANCE LIMITED, commissaire aux comptes, ont démissionné avec effet immédiat.

Le domicile de la société C.F.M. INVESTMENT S.A., établi au 381, route de Thionville à Hesperange, a été dénoncé le 2 décembre 1998.

Luxembourg, le 2 décembre 1998.

FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1998, vol. 515, fol. 93, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(54573/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

**DECO-JARDIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7759 Roost, 13, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 49.244.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1998, vol. 515, fol. 65, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 22 décembre 1998.

Signature.

(54588/578/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

**DECOSTAR FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 51.071.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1998, vol. 515, fol. 93, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1998.

Signature.

(54589/727/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

**COUQUELET INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 7.038.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 70, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1998.

Pour COUQUELET INTERNATIONAL S.A.  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(54577/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

**CREATOR S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 6.387.

**DISSOLUTION**

1. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 14 octobre 1998 que M. Carlo Damge, liquidateur, a fait rapport sur la gestion et l'emploi des valeurs sociales et que la société civile KPMG FINANCIAL ENGINEERING avec siège à Luxembourg a été nommée commissaire-vérificateur aux termes de l'article 151 de la loi sur les sociétés commerciales.

2. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 16 octobre 1998 que le rapport du commissaire-vérificateur invitant à l'adoption des comptes de liquidation au 14 septembre 1998 a été approuvé, que le liquidateur a reçu décharge pleine et entière, que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été ordonnée.

Luxembourg, le 28 octobre 1998.

Pour avis sincère et conforme  
Pour CREATOR S.A. (en liquidation)  
C. Damge  
Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 1998, vol. 514, fol. 43, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54578/528/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

**DAWSON FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 21.616.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 2 mai 1984, acte publié au Mémorial C n° 158 du 14 juin 1984.

Le bilan au 31 juillet 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 74, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DAWSON FINANCE S.A.  
KPMG FINANCIAL ENGINEERING  
Signature

(54584/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

**DUVAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 39.014.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 70, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1998.

Pour DUVAL INVESTMENTS S.A.  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(54593/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

**D.A. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 57.456.

**DISSOLUTION**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue au siège social en date du 22 décembre 1998 que:

1. l'assemblée générale a constaté que le projet de fusion entre les sociétés LA ONE S.A. et D.A. S.A. par absorption de la société D.A. a été publié au Mémorial, Série C N° 115 du 23 février 1998 et que les délais légaux sont venus à expiration et qu'il n'y pas eu d'opposition de la part d'un actionnaire ou d'un tiers au projet de fusion.

2. l'assemblée générale a décidé d'approuver définitivement le projet de fusion acté par-devant notaire en date du 31 décembre 1997.

3. l'assemblée constate que la fusion a été réalisée et que la société D.A. S.A., laquelle a été absorbée par la société LA ONE, a cessé d'exister suite à sa dissolution et que l'opération de fusion a emporté de plein droit transfert de tous les avoirs de la société absorbée à la société absorbante.

Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Pour réquisition-radiation  
Par mandat  
M<sup>e</sup> M. Gillardin

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 89, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54580/535/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

**DAFERE LIMITED, Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 57.553.

Il résulte d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 23 octobre 1998 que:

- Monsieur Bob Bernard, diplômé HEC Paris, Luxembourg, a été nommé président du conseil d'administration et administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société, avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion.

- Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2002, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

*Conseil d'Administration*

- Monsieur Bob Bernard, diplômé HEC Paris, Luxembourg, président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué (en remplacement de Monsieur Roger Molitor, démissionnaire).

- Monsieur André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, Luxembourg, administrateur-délégué,

- Monsieur Paul Marx, docteur en droit, Esch-sur-Alzette.

*Commissaire aux Comptes*

- INTERAUDIT, S.à r.l., réviseur d'entreprises, Luxembourg.

Luxembourg, le 3 novembre 1998.

Pour avis sincère et conforme  
Pour DAFERE LIMITED  
KPMG FINANCIAL ENGINEERING  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 1998, vol. 514, fol. 43, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54581/528/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

**DUBBLE DEE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 54.709.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 10 décembre 1998*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société DUBBLE DEE S.A., tenue à Luxembourg, le 10 décembre 1998, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite,
- décision a été prise d'accepter la démission de Messieurs Joseph Vliegen, Ernest Doneux et Bruno Klein de leur poste d'administrateur, avec effet à dater de la présente Assemblée,
- décision a été prise de donner décharge aux administrateurs, avec effet à dater de la présente Assemblée;
- décision a été prise de nommer les personnes suivantes comme nouveaux administrateurs avec effet à dater de la présente Assemblée, pour une période courant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires:
  - M. Gérard Matheis, MBA, administrateur de société, demeurant à Olm;
  - M. Dennis Bosje, administrateur de société, demeurant à Steinfort;

- M. Cornelius Bechtel, administrateur de société, demeurant à Syren;
- décision a été prise de transférer le siège social au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1998, vol. 515, fol. 27, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54592/729/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

---

**DAGON HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 48.932.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 83, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

Il résulte d'une décision prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 octobre 1994 que les mandats de membres du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes expirent lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(54582/529/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

---

**DAXA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5230 Sandweiler, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 54.330.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 73, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1998.

Signature  
Mandataire

(54585/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

---

**DE AGOSTINI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyer.

R. C. Luxembourg B 41.170.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 1998, vol. 515, fol. 91, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1998.

Pour DE AGOSTINI HOLDING S.A.  
FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

(54586/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

---

**DE AGOSTINI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyer.

R. C. Luxembourg B 41.170.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 11 mai 1998*

Messieurs M. Drago, N. Schaeffer et A. de Bernardi sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. M. A. Schaus est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

Pour extrait sincère et conforme  
DE AGOSTINI HOLDING S.A.  
FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 91, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54587/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

---

**DE MENTI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 19, avenue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 42.572.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 71, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 décembre 1998.

Signature.

(54590/578/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

**DI.PE. LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 60.887.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 1998, vol. 515, fol. 80, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1998.

(54591/761/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

**DYAMATOSA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 57.310.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 38, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1998.

DYAMATOSA S.A.

Signatures

(54594/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

**DYAMATOSA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 57.310.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 13 mai 1998*

- Réélection de A. Paulissen en tant qu'administrateur. Le mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2002.

Luxembourg, le 13 mai 1998.

Certifié sincère et conforme

DYAMATOSA S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 515, fol. 38, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54595/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

**MURICE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 40.496.

**EXTRAIT**

Aucun actionnaire ne s'étant présenté à l'assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 1998 convoquée par voie de presse et par insertion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, les comptes arrêtés par le Conseil d'Administration au 31 décembre 1997 n'ont pu être approuvés.

Les démissions des administrateurs et du commissaire aux comptes sont actées.

Aucun candidat ne s'étant présenté, les postes restent vacants.

Le siège de la société est dénoncé avec effet au 23 décembre 1998.

Luxembourg, le 24 décembre 1998.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1998, vol. 515, fol. 93, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54704/793/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

**DYN-PAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 9.795.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 70, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1998.

Pour DYN-PAN INTERNATIONALE S.A.  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
P. Frédéric S. Wallers

(54596/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

**ECOMANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R. C. Luxembourg B 49.521.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires,  
tenue le 18 décembre 1998 à 10.00 heures*

L'assemblée prend acte de la démission de Messieurs Vincenzo Arno, Benoît Duvieusart, Dirk Van Reeth et de Madame Marie-Josée Reyter, administrateurs.

L'assemblée générale décide de nommer administrateurs en leur remplacement:

- Monsieur Angelo Zito, demeurant à Luxembourg;
  - Monsieur Michele Capurso, demeurant à Luxembourg;
  - Mademoiselle Frédérique Mignon, demeurant à Arlon;
- qui termineront les mandats de leurs prédécesseurs.

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Christian Agata, commissaire aux comptes et décide de nommer en son remplacement:

La société FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A., avec siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1998.

FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A.  
Signature

(54597/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

**THEIS LUXEMBURG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6776 Grevenmacher, 5, an de Längten.  
H. R. Luxemburg B 57.131.

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den achten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz zu Luxemburg.

Sind erschienen:

- 1) T & P VOLUMENTRANSPORT G.m.b.H., eine Gesellschaft mit Sitz in D-56751 Polch, Rudolf Diesel Strasse, hier vertreten durch ihre Geschäftsführerin Frau Heike Weisgerber, Dipl.-Betriebswirtin (FH), wohnhaft in Trier (Deutschland),
- 2) THIEL & ASSOCIES S.A., eine Gesellschaft mit Sitz in Z.I.R. Potaschberg, 5, An de Längten, L-6776 Grevenmacher, hier vertreten durch ihren Delegierten des Verwaltungsrates Herr Günther Thiel, Speditionskaufmann, wohnhaft in D-54294 Trier, Bonner Strasse, 57 (Deutschland),
- 2) Herr Jürgen Alois Otto, Speditionskaufmann, wohnhaft in D-56333 Winnigen, Raiffeisenstrasse, 23,
- 3) Herr Horst Manfred Ostermann, Speditionskaufmann, wohnhaft in D-54338 Schweich-Issel, Ober dem Hof, 2,
- 4) Herr Friedhelm Otto Heinrich Van Wickeren, Industriekaufmann, wohnhaft in D-47546 Kalkar-Appeldorn, Heiligenberg, 9.

Diese Komparenten, handelnd wie erwähnt, ersuchten den unterfertigten Notar folgendes zu beurkunden:

- dass die Komparentin sub 1) alleinige Besitzerin ist aller Anteile der unipersonalen Gesellschaft mit beschränkter Haftung THEIS LUXEMBOURG, S.à r.l., R.C. Nummer B 57.131, mit Sitz in Grevenmacher, gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 22. November 1996, veröffentlicht im Mémorial, Recueil C Nummer 88 vom 25. Februar 1997.

- dass die Satzung der Gesellschaft abgeändert wurde durch zwei Urkunden des instrumentierenden Notars vom 2. Dezember 1997 und 5. Februar 1998, veröffentlicht im Mémorial, Recueil C Nummer 181 vom 26. März 1998 und Nummer 78 vom 22. Mai 1998.

- dass das Gesellschaftskapital festgesetzt ist auf acht Millionen (8.000.000,-) Franken aufgeteilt in achttausend (8.000) Anteile mit einem Nominalwert von je eintausend (1.000,-) Franken.

- dass T & P VOLUMENTRANSPORT G.m.b.H., vorgeannt, hier vertreten wie vorgeannt, viertausendvierundsechzig (4.064) Anteile welche sie in der Gesellschaft besitzt an die Gesellschaft THIEL & ASSOCIES, vorgeannt, hier vertreten wie vorgeannt, mit Wirkung vom 1. Januar 1998, abtritt zum Preis von zweihundertdreitausendzweihundert (203.200,-) Deutsche Mark, worüber Quittung.

- dass T & P VOLUMENTRANSPORT G.m.b.H., vorgeannt, hier vertreten wie vorgeannt, eintausenddreihundertzwölf (1.312) Anteile welche sie in der Gesellschaft besitzt an Herrn Jürgen Alois Otto, vorgeannt, hier anwesend, mit Wirkung vom 1. Januar 1998, abtritt zum Preis von fünfundsechzigtausendsechshundert (65.600,-) Deutsche Mark, worüber Quittung.

- dass T & P VOLUMENTRANSPORT G.m.b.H., vorgeannt, hier vertreten wie vorgeannt, eintausenddreihundertzwölf (1.312) Anteile welche sie in der Gesellschaft besitzt an Herrn Manfred Ostermann, vorgeannt, hier anwesend, mit Wirkung vom 1. Januar 1998, abtritt zum Preis von fünfundsechzigtausendsechshundert (65.600,-) Deutsche Mark, worüber Quittung.

- dass T & P VOLUMENTRANSPORT G.m.b.H., vorgeannt, hier vertreten wie vorgeannt, eintausenddreihundertzwölf (1.312) Anteile welche sie in der Gesellschaft besitzt an Herrn Friedhelm Otto Heinrich Van Wickeren, vorgeannt, hier anwesend, mit Wirkung vom 1. Januar 1998, abtritt zum Preis von fünfundsechzigtausendsechshundert (65.600,-) Deutsche Mark, worüber Quittung.

Diese Anteilsübertragungen wurden getätigt mit dem Einverständnis aller Gesellschafter und soweit wie nötig durch die zwei Geschäftsführer der Gesellschaft Herrn Jürgen Otto und Herrn Horst Ostermann angenommen.

Infolge der vorgeannten Abtretungen wird Artikel 6 der Satzung abgeändert und in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf acht Millionen (8.000.000,-) Franken, aufgeteilt in achttausend (8.000) Anteile mit einem Nominalwert von je eintausend (1.000,-) Franken. Diese Anteile sind zugeteilt wie folgt:

|                                                                                                       |       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| 1) THIEL & ASSOCIES, vorgeannt, viertausendvierundsechzig Anteile . . . . .                           | 4.064 |
| 2) Herr Jürgen Alois Otto, vorgeannt, eintausenddreihundertzwölf Anteile . . . . .                    | 1.312 |
| 3) Herr Horst Manfred Ostermann, vorgeannt, eintausenddreihundertzwölf Anteile . . . . .              | 1.312 |
| 4) Herr Friedhelm Otto Heinrich Van Wickeren, vorgeannt, eintausenddreihundertzwölf Anteile . . . . . | 1.312 |
| Total: achttausend Anteile . . . . .                                                                  | 8.000 |

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorherstehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Weisgerber, G. Thiel, J. Otto, H. Ostermann, F. Van Wickeren, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 113S, fol. 26, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 23. Dezember 1998.

A. Schwachtgen.

(54766/230/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

#### **THEIS LUXEMBURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, an de Längten.

R. C. Luxembourg B 57.131.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 28 décembre 1998.

A. Schwachtgen.

(54767/230/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

#### **TELEPOST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 59.291.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the ninth of December.

Before Us, Maître Alphonse Lentz, notary, residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg.

Has compared:

Maître Charles Duro, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

acting in his capacity as special proxy holder of the Board of Directors of the société anonyme TELEPOST HOLDING S.A., R.C. Luxembourg section B number 59 291, having its registered office at L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer, incorporated by deed enacted by the undersigned notary on May 23rd, 1997, published in Mémorial C, number 454 of August 21st, 1997, amended by notarial deed of the same notary dated July 7th, 1997, published in Mémorial Recueil C number 569 of October 17th, 1997, amended by notarial deed of the notary public Paul Bettingen, residing in Niederanven dated September 29, 1997, published in Mémorial C number 11 of January 7th, 1998 and amended by notarial deeds by the undersigned notary dated November 13th, 1997, published in Mémorial Recueil C, number 109 of February 19th, 1998, dated November 21st, 1997, published in Mémorial C, number 142 of March 6th, 1998 and dated July 10th, 1998, published in Mémorial C, number 736 of October 12th, 1998;

by virtue of the authority conferred on him by decision of the Board of Directors, taken by circular way on December 2nd, 1998;

an extract of the minutes of the said meeting, signed ne varietur by the appearing person and the attesting notary public, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the attesting notary public to record his declarations and statements which follow:

I) That the subscribed share capital of the prenamed société anonyme TELEPOST HOLDING S.A. amounts actually to one hundred fifty-three thousand nine hundred fifty-six US Dollars (153,956.- USD) consisting of seventy-six thousand nine hundred seventy-eight (76,978) shares of a par value of two US Dollars (2.- USD) per share, all fully paid up.

II) That on terms of article three of the articles of incorporation, the authorized capital has been fixed at one hundred million US Dollars (100,000,000.- USD) and the Board of Directors has been authorized to increase the capital of the corporation, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe, article three of the articles of incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.

III) That the Board of Directors, in its meeting of December 2nd, 1998, and in accordance with the authorities conferred on it by terms of article three of the articles of incorporation, has realised an increase of capital by the amount of five million six hundred thousand US Dollars (5,600,000.- USD) so as to raise the subscribed capital from its present amount to five million seven hundred fifty-three thousand nine hundred fifty-six US Dollars (5,753,956.- USD), by the creation and issue of two million eight hundred thousand (2,800,000) new shares, having the same rights and privileges as the existing shares, with a par value of two US Dollars (2.- USD) each and an issue premium of 0 US Dollars (0.- USD) per share.

IV. That the two million eight hundred thousand (2,800,000) new shares have been entirely subscribed and fully paid up as follows:

1. two million five hundred thousand (2,500,000) new shares with a par value of two US Dollars (2.- USD) each and an issue premium of 0 US Dollars (0.- USD) per share have been paid in cash by DEN NORSKE BANK A.S.A., a company incorporated under the laws of Norway, having its registered office in 21 Stranden, Oslo (Norway), so that the amount of five million US Dollars (5,000,000.- USD) is at the disposal of the company. The document attesting to the subscription of these shares and attesting the payments in cash have been presented to the undersigned notary.

2. three hundred thousand (300,000) new shares with a par value of two US Dollars (2.- USD) each and an issue premium of 0 US Dollars (0.- USD) have been paid by contribution in kind consisting in conversion of a debt of six hundred thousand US Dollars (600,000.- USD) TELEPOST HOLDING S.A. has vis-à-vis TELENOR VENTURE A/S, a company incorporated under the laws of Norway, with registered office in Keysergate 13, Oslo (Norway) by virtue of the exercise of a putoption regarding shares in TELEPOST NORDIC A/S on December 8, 1998.

The aforesaid contribution in kind has been reported on by the independant auditor company LUX AUDIT S.A., Luxembourg which concludes as follows:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie».

This report, dated December 4, 1998, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary will remain attached to the present deed.

In consideration of the above subscriptions and payments by the subscribers, two million five hundred thousand (2,500,000) new shares fully paid up and with a par value of two US Dollars (2.- USD) each are issued by the company and attributed to DEN NORSKE BANK A.S.A. and three hundred thousand (300,000) new shares fully paid up and with a par value of two US Dollars (2.-USD) each are issued by the company and attributed to TELENOR VENTURE A/S.

V. That following the realization of this authorized increase of the share capital, article three, paragraph one, of the articles of incorporation has been modified and reads as follows:

«**Art. 3. Paragraph 1.** The subscribed capital is set at five million seven hundred fifty-three thousand nine hundred fifty-six US Dollars (5,753,956.- USD) consisting of two million eight hundred seventy-six thousand nine hundred seventy-eight (2,876,978) shares of a par value of two US Dollars (2.- USD) per share.»

#### *Expenses - Evaluation*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately 2,080,000.- Luxembourg Francs.

For the purposes of the tax authorities and of registration, the increase of capital and the issue premium are valued at 194,600,000.- Luxembourg Francs.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le neuf décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg;

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société anonyme TELEPOST HOLDING S.A., R.C. Luxembourg section B numéro 59.291, ayant son siège social à L-2520

Luxembourg, 21-25, allée Scheffer, constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 mai 1997, publié au Mémorial C numéro 454 du 21 août 1997, modifié par acte notarié du même notaire daté du 7 juillet 1997, publié au Mémorial Recueil C numéro 569 du 17 octobre 1997, modifié par acte notarié du notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederaanven en date du 29 septembre 1997, publié au Mémorial Recueil C numéro 11 du 7 janvier 1998 et modifiés suivant actes du notaire instrumentant du 13 novembre 1997, publié au Mémorial Recueil C numéro 109 du 19 février 1998, du 21 novembre 1997, publié au Mémorial Recueil C numéro 142 du 6 mars 1998 et du 10 juillet 1998, publié au Mémorial Recueil C numéro 736 du 12 octobre 1998;

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration de ladite société par décision prise par voie circulaire en date du 2 décembre 1998;

un extrait du procès-verbal de ladite réunion, signé ne varietur par le comparant et le notaire soussigné restera annexé aux présentes.

Lequel comparant en sa dite qualité a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I) Que le capital souscrit de la prédite société anonyme TELEPOST HOLDING S.A. est fixé à cent cinquante-trois mille neuf cent cinquante-six Dollars US (153.956,- USD) représenté par soixante-seize mille neuf cent soixante-dix-huit (76.978) actions d'une valeur nominale de deux Dollars US (2,- USD) par action, entièrement libérées.

II) Que suivant l'article trois des statuts, le capital autorisé est fixé à cent millions de Dollars US (100.000.000,- USD) et que le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital de la société sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre; l'article trois des statuts étant alors modifié afin de refléter le résultat d'une telle augmentation de capital.

III) Que le Conseil d'administration, dans sa réunion du 2 décembre 1998 et conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés par l'article trois des statuts, a réalisé une augmentation du capital d'un montant de cinq millions six cent mille Dollars US (5.600.000,- USD) afin d'augmenter le capital souscrit de son montant actuel à cinq millions sept cent cinquante-trois mille neuf cent cinquante-six Dollars US (5.753.956,- USD) par l'émission de deux millions huit cent mille (2.800.000) actions nouvelles, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et une valeur nominale de deux Dollars US (2,- USD) chacune, émises avec une prime d'émission de zéro Dollars US (0,- USD) par action.

IV) Que les deux millions huit cent mille (2.800.000) nouvelles actions ont été entièrement souscrites et libérées comme suit:

1. deux millions cinq cent mille (2.500.000) actions nouvelles ayant une valeur nominale de deux Dollars US (2,- USD) chacune et une prime d'émission de zéro Dollars US (0,- USD) par action ont été souscrites et libérées intégralement par versement en numéraire à un compte bancaire par DEN NORSKE BANK A.S.A., société constituée sous le droit norvégien, avec siège social à 21 Stranden, Oslo (Norvège), de sorte que la somme de cinq millions de Dollars US (5.000.000,- USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire par une attestation bancaire.

2. trois cent mille (300.000) actions nouvelles ayant une valeur nominale de deux Dollars US (2,- USD) chacune et une prime d'émission de zéro Dollars US (0,- USD) par action ont été libérées par apport en nature par voie de conversion d'une dette de six cent mille Dollars US (600.000,- USD) que TELEPOST HOLDING S.A. a vis-à-vis TELENOR VENTURE A/S, une société constituée sous le droit norvégien avec siège social à Keysergate 13, Oslo, Norvège, en vertu de l'exercice d'une put-option portant sur des actions de TELEPOST NORDIC A/S en date du 8 décembre 1997.

Cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises indépendant, savoir la société LUX-AUDIT S.A., Luxembourg, rapport dont les conclusions sont les suivantes:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions en contrepartie».

Ce rapport, daté du 4 décembre 1998, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexé aux présentes.

En considération des souscriptions et des paiements ci-dessus par les souscripteurs, deux millions cinq cent mille (2.500.000) nouvelles actions entièrement libérées et ayant une valeur nominale de deux Dollars US (2,- USD) chacune ont été émises par la société et attribuées à DEN NORSKE BANK A.S.A. et trois cent mille (300.000) actions entièrement libérées et ayant une valeur nominale de deux Dollars US (2,- USD) chacune ont été émises par la société et attribuées à TELENOR VENTURE A/S.

V. Que suite à la réalisation de l'augmentation du capital souscrit, l'article trois, alinéa un des statuts a été modifié et a maintenant la teneur suivante:

**«Art. 3. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social de la société est fixé à cinq millions sept cent cinquante-trois mille neuf cent cinquante-six Dollars US (5.753.956,- USD) représenté par deux millions huit cent soixante-seize mille neuf cent soixante-dix-huit (2.876.978) actions d'une valeur nominale de deux Dollars US (2,- USD) par action.»

#### *Frais - Evaluation*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui est mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué approximativement à la somme de 2.080.000,- francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital est évalué à la somme de 194.600.000,- francs luxembourgeois.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Duro et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 16 décembre 1998, vol. 462, fol. 13, case 7. – Reçu 1.946.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 23 décembre 1998.

A. Lentz.

(54755/221/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

**TELEPOST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 59.291.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 23 décembre 1998.

A. Lentz.

(54756/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

**TOSCANINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 65.597.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le sept décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Claude Geiben, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme TOSCANINVEST HOLDING S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du conseil d'administration de ladite société en sa réunion du 27 novembre 1998.

Un extrait certifié conforme du procès-verbal de cette réunion, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexé aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

1) La société anonyme TOSCANINVEST HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, a été constituée par-devant le notaire instrumentaire en date du 23 juillet 1998. Ledit acte du 23 juillet 1998 a été publié au Mémorial C n° 742 du 14 octobre 1998.

2) Le capital social de la susdite société TOSCANINVEST HOLDING S.A. s'élève actuellement à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

3) L'article 5, alinéas quatre à onze, des statuts sociaux prévoit:

«Le capital autorisé est fixé à LUF 100.000.000,- (cent millions de francs luxembourgeois), qui sera représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Les actions représentatives de ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises dans la forme et au prix, avec ou sans prime d'émission, et libérées en espèces ou par apports en nature ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à fixer toutes autres modalités et déterminer toutes autres conditions des émissions.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription.

Le conseil d'administration peut déléguer tout mandataire pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital et pour comparaître par-devant notaire pour faire acter l'augmentation de capital ainsi intervenue dans les formes de la loi.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.»

4) Suite à cette autorisation le Conseil d'Administration a décidé dans sa réunion du 19 novembre 1998 d'augmenter le capital social à concurrence de dix-huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (18.750.000,- LUF) pour le porter du montant d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à vingt

millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF) par la création et l'émission au pair de dix-huit mille sept cent cinquante (18.750) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Il résulte du procès-verbal de ladite réunion que l'intégralité des dix-huit mille sept cent cinquante (18.750) actions nouvelles a été souscrite et entièrement libérée par la société INTERCORP S.A., société anonyme ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 10.548, par le versement en espèces de la somme de dix-huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (18.750.000,- LUF) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément au moyen d'un certificat bancaire.

Le Conseil d'Administration a encore, dans sa réunion du 27 novembre 1998 donné mandat à Monsieur Claude Geiben, maître en droit, demeurant à Luxembourg, de faire acter l'augmentation de capital décidée dans les formes légales par-devant notaire.

En conséquence de cette augmentation de capital, l'article 5, premier alinéa, des statuts est modifié et a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1.** «Le capital social souscrit est fixé à LUF 20.000.000,- (vingt millions de francs luxembourgeois) représenté par 20.000 (vingt mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Geiben, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 113S, fol. 35, case 7. – Reçu 187.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1998.

A. Schwachtgen.

(54773/230/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

#### **TOSCANINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 65.597.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1998.

A. Schwachtgen.

(54774/230/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

#### **TRANSOVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1466 Dommeldange-Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 35.159.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le sept décembre.

Par-devant Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding TRANSOVEST S.A.H., établie et ayant son siège social à Dommeldange/Luxembourg, 12, rue Jean Engling, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 35.159. La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 31 octobre 1990, publié au Mémorial C n° 125 du 14 mars 1991. Les statuts furent modifiés par acte reçu de Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 février 1992, publié au Mémorial C n° 324 du 29 juillet 1992.

La séance est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Mademoiselle Danièle Martin, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente nomme secrétaire Madame Martine Schaeffer, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateurs Mademoiselle Martine Gillardin, maître en droit, demeurant à Luxembourg et Mademoiselle Nathalie Boumans, employée privée, demeurant à Kautenbach.

Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents, respectivement représentés par des fondés de procuration ainsi qu'il résulte d'une liste de présence qui est annexée aux présentes et qui est signée par les membres du bureau et les actionnaires respectivement leurs mandataires et par le notaire instrumentant, pour être soumise avec les présentes à l'enregistrement.

Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considèrent dûment convoqués pour avoir reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1) Résolution de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation conformément à l'article 141 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales;

2) Nomination de Mademoiselle Martine Gillardin, maître en droit, demeurant à Luxembourg, comme liquidateur;

3) Résolution de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise et d'instruire de liquider la Société en conformité avec ladite loi;

4) Résolution de fixer les émoluments et la rémunération du liquidateur à la fin de la liquidation, et d'accorder une avance de 100.000,- LUF au liquidateur ainsi nommé;

5) Divers.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Madame la présidente et après avoir reconnu qu'elle a été régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

Il est décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation conformément à l'article 141 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme liquidateur Mademoiselle Martine Gillardin, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise et l'instruit de liquider la Société en conformité avec ladite loi.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de fixer les émoluments et rémunérations du liquidateur à la fin de la liquidation, et d'accorder une avance de 100.000,- LUF (cent mille francs luxembourgeois) au liquidateur ainsi nommé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Martin, M. Schaeffer, M. Gillardin, N. Boumans, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 113S, fol. 25, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1998.

A. Schwachtgen.

(54775/230/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

**VALEMAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 35.850.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VALEMAR S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 décembre 1990, publié au Mémorial C numéro 233 du 4 juin 1991,

les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 219 du 7 avril 1998.

La séance est ouverte à 16.05 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Daniel Cao, employé privé, demeurant à Ehlang-sur-Mess.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Silvia Picariello-Brescia, employée privée, demeurant à Mondercange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les dix-huit mille cent soixante-treize (18.173) actions d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de dix-huit millions cent soixante-treize mille francs français (FRF 18.173.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

a) Changement de l'exercice social du 31 décembre au 30 novembre.

Modification de l'article 15 des statuts y afférent.

b) Changement de la date de l'assemblée générale annuelle:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se réunira de plein droit, au siège social ou en tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième jeudi du mois de mai à 16.00 heures.»

Modification de l'article 6, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts y afférent.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide que pour le futur l'exercice social débutera le 1<sup>er</sup> décembre et se terminera le 30 novembre de chaque année.

L'exercice en cours ayant débuté le 1<sup>er</sup> janvier 1998 prendra fin le 30 novembre 1998.

Suite à la résolution qui précède l'article quinze des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> décembre et finit le 30 novembre.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, de sorte que l'article 6, premier alinéa, des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. 1<sup>er</sup> alinéa.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième jeudi du mois de mai à 16.00 heures.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude. date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, D. Cao, S. Brescia, F. Kessler,

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 décembre 1998, vol. 846, fol. 46, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Oehmen.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 1998.

F. Kessler.

(54782/219/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

**VALEMAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 35.850.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 décembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 1998.

F. Kessler.

(54783/219/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

**VALLIN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le onze décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding VALLIN S.A. avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, constituée suivant acte, reçu par le notaire Lucien Schuman, alors de résidence à Luxembourg, en date du 7 avril 1987, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 213 du 31 juillet 1987, modifiée suivant acte, reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 2 février 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 190 du 16 mai 1994, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 25.861.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Le Lourec, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Paul Frank, économiste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III. - Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social à concurrence de quatre millions (4.000.000,-) de francs pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs à cinq millions deux cent cinquante mille (5.250.000,-) francs, par incorporation d'une créance certaine, liquide et exigible et par l'émission de quatre mille (4.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs chacune, investies des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2) Souscription et libération de l'augmentation du capital social.

3) Modification de l'article trois des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre millions (4.000.000,-) de francs, pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs à cinq millions deux cent cinquante mille (5.250.000,-) francs, par incorporation d'une créance certaine, liquide et exigible et par la création et l'émission de quatre mille (4.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée les actionnaires existants.

*Intervention - Souscription - Libération.*

Sont alors intervenus les actionnaires existants, à savoir:

1. - GARFIELD FINANCE LTD, société commerciale internationale, régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), ici représentée par:

a) Monsieur Max Galowich, prénommé,

b) Monsieur Raymond Le Lourec, prénommé, en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire instrumentaire suivant acte de dépôt en date du 14 novembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1994, volume 80S, folio 64, case 4,

laquelle intervenante, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire deux mille (2.000) actions nouvellement émises, d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs chacune.

2. - BEDWORTH LTD, société commerciale internationale, régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola, ici représentée par:

a) Monsieur Max Galowich, prénommé,

b) Monsieur Raymond Le Lourec, prénommé, en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire instrumentaire suivant acte de dépôt en date du 14 novembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1994, volume 80S, folio 64, case 5,

laquelle intervenante, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire deux mille (2.000) actions nouvellement émises, d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs chacune.

Toutes les actions nouvelles ont été intégralement libérées par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible de quatre millions (4.000.000,-) de francs.

La réalité de cet apport a été prouvée au notaire instrumentaire par la production d'un rapport de vérification, dressé par un réviseur d'entreprise indépendant, à savoir LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, et dont les conclusions sont les suivantes:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie. Luxembourg, le 10 décembre 1998.»

Ce rapport de vérification, paraphé ne varietur, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à effectuer les écritures et transferts nécessaires.

*Troisième résolution*

Ensuite l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

**Version française:**

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à cinq millions deux cent cinquante mille (5.250.000,-) francs, représenté par cinq mille deux cent cinquante (5.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs chacune, entièrement libérées.»

**Version anglaise:**

«**Art. 3. First paragraph.** The corporate capital is fixed at five million two hundred and fifty thousand (5,250,000,-) francs, divided into five thousand two hundred and fifty (5,250) shares of one thousand (1,000,-) francs each, entirely paid in.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de cent mille (100.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: M. Galowich, R. Le Lourec, F. J.-Paul, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 1CS, fol. 71, case 6. – Reçu 40.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1998.

E. Schlessler.

(54784/227/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

**ALCOFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

**STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. - La société dénommée CARDALE OVERSEAS INC, avec siège social dans les Iles Vierges Britanniques, à Road Town, Tortola, ici représentée par Madame Nathalie Carbotti, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration générale sous seing privé donnée le 31 janvier 1995, dont une copie est restée annexée à un acte de dépôt reçu par le notaire instrumentant en date du 5 juillet 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1996, volume 888B, folio 56, case 12.

2. - La société dénommée TASWELL INVESTMENTS LTD., avec siège social dans les Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Madame Frie van de Wouw, employée privée, demeurant à Hesperange, en vertu d'une procuration générale sous seing privé donnée le 31 janvier 1995, dont une copie est restée annexée à un acte de dépôt reçu par le notaire instrumentant en date du 5 juillet 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1996, volume 888B, folio 56, case 12.

Lesquelles comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ALCOFIN S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Dans l'exercice de toutes ses activités, la société pourra également, par simple décision du conseil d'administration, établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Titre II. - Capital, actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (LUF 1.250,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

**Titre III. - Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque administrateur sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois de juin à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations, et pour la première fois en l'an 2000.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1999.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde restant du bénéfice net restera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration en deans les limites fixées par l'assemblée générale.

#### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

|                                                    |               |
|----------------------------------------------------|---------------|
| 1) CARDALE OVERSEAS INC, préqualifiée . . . . .    | 1 action      |
| 2) TASWELL INVESTMENTS LTD, préqualifiée . . . . . | 999 actions   |
| Total: . . . . .                                   | 1.000 actions |

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de un million deux cent cinquante mille francs (LUF 1.250.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à soixante mille francs (60.000,-)

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a) Monsieur Brunello Donati, conseiller d'entreprise, demeurant à Lugano.
- b) Madame Frie van de Wouw, employée privée, demeurant à Hesperange.
- c) Monsieur Arsène Engel, employé privée, demeurant à Trèves, Allemagne.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises agréé, demeurant à Luxembourg.

4. Leurs mandats expireront à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1999.

5. Le siège social est fixé au 13 rue Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Carbotti, F. van de Wouw, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 113S, fol. 10, case 5. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 21 décembre 1998.

P. Bettingen.

(54788/202/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1998.

### **BML HOLDING LIMITED S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

#### **STATUTES**

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the eleventh of December.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. - Mr Jean-Marc Debaty, managing director, residing at L-8030 Strassen, 93, rue du Kiem, duly represented by Mr Jean Schaffner, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on December 4, 1998.

2. - LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT), having its registered office at L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.P. Pescatore, duly represented by Mr Jean Schaffner, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on December 4, 1998.

The said proxies, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their respective capacities, have requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (hereafter the «Articles») of a company which they declare to establish as follows:

#### **Name - Registered office - Duration - Object**

**Art. 1. Name.** There is hereby formed among the subscribers, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, a joint stock corporation (société anonyme) under the name of BML HOLDING LIMITED S.A. (hereafter «the Company»).

**Art. 2. Registered Office.** 2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the town limits by simple resolution of the Board of Directors.

2.2 The Board of Directors shall further have the right to set up offices, administrative centres and agencies whenever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3 If extraordinary events of political, economic or social nature likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a transfer will, however, have no effect on the nationality of the Company which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 4. Objects.** The Company shall have as its purpose the holding of participations, in any form whatever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company shall not itself carry on directly any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public. The Company may however participate in the establishment and development of any financial, industrial or

commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may carry out any operation which it may deem necessary or useful in the accomplishment and development of its purposes, remaining always however within the limits established by the law of 31st July 1929 governing holding companies and by article 209 of the law on commercial companies of 10th August, 1915, as amended.

### **Share Capital - Shares**

**Art. 5. Share Capital.** 5.1 The subscribed capital of the Company is fixed at USD 37,000.- (thirty-seven thousand US Dollars) represented by 37 (thirty-seven) shares of a par value of USD 1,000.- (one thousand US Dollars) each.

5.2 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles.

**Art. 6. Shares.** 6.1 The shares of the Company may be in registered or in bearer form.

6.2 A register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Ownership of shares will be established by inscription in the said register, except with respect to bearer shares.

6.3 Certificates of these inscriptions will be taken from a counterfoil register and signed by two directors.

6.4 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufructuary (usufruitier) and a pure owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.5 Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding shares may be called at any time at the discretion of the Board of Directors, provided however that calls shall be made on all the shares in the same proportion and at the same time. Any sum the payment of which is in arrear automatically attracts interest in favour of the Company at the rate of ten per cent per year calculated from the date when payment was due.

6.6 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

### **Management - Supervision**

**Art. 7. Appointment and Dismissal of Directors.** 7.1 The Company shall be managed by a Board of Directors of at least three members, who are appointed for a term which may not exceed six years, by the General Meeting of Shareholders. The directors may be dismissed at any time and at the sole discretion of the General Meeting of Shareholders.

7.2 Retiring members of the Board of Directors are eligible for re-election.

7.3 In the event of a vacancy on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next General Meeting of Shareholders.

**Art. 8. Meetings of the Board of Directors.** 8.1 The Board of Directors will elect from among its members a Chairman. It may further choose a Secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

The first Chairman shall be appointed by the General Meeting of Shareholders.

The Chairman will preside at all meetings of shareholders and of the Board of Directors. In his absence, the General Meeting of Shareholders or, as the case may be, the Board of Directors will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

8.2 Meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any other two members of the Board.

The directors will be convened separately to each meeting of the Board of Directors. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a eight days written notice of Board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified on the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each director. No separate notice required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. No convening notice shall be required if all the members of the Board of Directors expressly waive the convening formalities.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another director as his proxy.

A director may represent one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

8.3 The Board can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Decisions of the Board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

8.4 A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board. At the next General Meeting of Shareholders, before votes are taken in any other matter, the shareholders shall be informed of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

In case a quorum of the Board of Directors cannot be reached due to a conflict of interests, resolution passed by the required majority of the other members of the Board of Directors present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company have a personal interest in, or are a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any director who is director or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors.** 9.1 The decision of the Board of Directors will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman or by any two other directors. Any proxies will remain attached thereto.

9.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two other directors.

**Art. 10. Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the law of 10th August, 1915 as amended on commercial companies or by the present Articles to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

**Art. 11. Delegation of Powers.** 11.1 The Board of Directors may delegate part of its powers to one or more of its members. The Board of Directors or the General Assembly of Shareholders may further appoint a director or any third party with proxies for definite transactions and revoke such appointments at any time.

11.2 The Board of Directors may entrust the daily management of the Company's business to one or several managing directors, directors or other third parties.

11.3 The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of two directors, each signatory representing one category, in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by its managing director, if one has been appointed.

**Art. 12. Indemnification.** The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 13. Statutory Auditor(s).** The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor. The statutory auditor shall be appointed by the annual general meeting of shareholders for a maximum period of six years and he shall remain in office until his successor is elected. The statutory auditor shall remain in office until re-elected or until his successor is elected.

The first statutory auditor shall be elected by the general meeting of shareholders immediately following the formation of the Company, and shall remain in office until the date of the next annual general meeting of shareholders and until his successor is elected.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

#### **General Meetings of Shareholders**

**Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders.** The General Meeting of Shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by law.

**Art. 15. Annual General Meeting of Shareholders, Other General Meetings.** 15.1 The annual General Meeting of Shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the tenth of April at 15.00 o'clock.

If such day is a legal holiday, the annual General Meeting of Shareholders shall be held on the next following business day. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

15.2 Other General Meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 16. Proceedings, Vote.** 16.1 General Meetings of Shareholders shall meet upon call of the Board of Directors or, if exceptional circumstances require so, by any two directors acting jointly.

It shall be necessary to call a General Meeting of Shareholders whenever a group of shareholders representing at least one fifth of the subscribed capital requires so. In such case, the concerned shareholders must indicate the agenda of the meeting.

16.2 Shareholders will meet upon call by registered letter on not less than 8 days' prior notice.

All notices calling General Meetings of Shareholders must contain the agenda for such meetings.

If all shareholders are present or represented at the General Meeting and if they state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

To the extent permitted by law, circular resolutions of the shareholders shall be validly taken if approved in writing by all the shareholders. Such approval may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

16.3 Any shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be shareholder.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting of Shareholders.

16.4 Each share entitles the holder to one vote.

16.5 Except as otherwise required by law, resolutions at a General Meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting, without any quorum requirements.

16.6 Before commencing any deliberations, the chairman of the General Meeting shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the Meetings Board.

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the Meetings Board and by any shareholder who wishes to do so.

However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the Chairman of the Board of Directors or any two other directors.

### **Financial year - Annual Accounts - Distribution of profits**

**Art. 17. Financial Year.** The Company's financial year runs from the first January to the thirty-first of December of every year.

**Art. 18. Annual Accounts.** 18.1 Each year, at the end of the financial year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the Company in the form required by law.

18.2 At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the external auditor who will thereupon draw up his report.

18.3 A fortnight before the Annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the Board's report, the auditor's report and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

**Art. 19. Distribution of Profits.** 19.1 The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors represents the net profit.

19.2 Every year five per cent of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued share capital.

19.3 The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting of Shareholders.

19.4 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors within the limits of the decision of the General Meeting.

19.5 Interim dividends may be paid by the Board of Directors within the conditions provided for by law.

19.6 The General Meeting may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursements of the capital without reducing the corporate capital.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20. Dissolution.** The Company may be dissolved at any time by decision of the General Meeting of Shareholders deliberating in the manner required for amendments to the Articles.

**Art. 21. Liquidation.** In the event of the dissolution of the Company, the General Meeting, deliberating in the manner required for amendments to the Articles, will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.

### **General provision**

**Art. 22.** All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the provisions of the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Transitional provisions*

The first business year begins today and ends on 31st December, 1999.

The first annual meeting will be held on 10th April 2000.

#### *Subscription*

The Articles of the Company having thus been established, the parties appearing hereby declare that they subscribe to the 37 shares representing the total share capital as follows:

|                                                                                  |    |
|----------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. - Mr Jean Marc Debaty, prenamed, seven shares . . . . .                       | 7  |
| 2. - LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., prenamed, thirty shares . . . . . | 30 |
| Total: thirty-seven shares . . . . .                                             | 37 |

All these shares are partially paid up (81,08 %) by payments in cash such that the sum of USD 30,000.- (thirty thousand US Dollars) is from now on at the free disposal of the Company, proof thereof having been given to the officiating notary.

#### *Statement*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the law of 10th August, 1915 as amended on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Valuation*

For registration purposes the share capital is valued at one million two hundred and eighty-one thousand six hundred and eighty (1,281,680.-) Luxembourg francs.

#### *Costs*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately evaluated at LUF 75,000.- (seventy-five thousand Luxembourg francs).

#### *Extraordinary General Meeting of Shareholders*

The above-named parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded to hold an Extraordinary General Meeting of Shareholders and having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolution by unanimous vote:

1. - The number of directors is fixed at three and that of the statutory auditors at one.
2. - The following have been appointed as directors:
  - a) Mr Jean-Marc Debaty, prenamed;
  - b) Mr Alexis Kamarowsky, managing director, residing at L-2652 Luxembourg, 128, rue Albert Uden;
  - c) Mr Federico Cannizzaro, managing director, residing at L-1750 Luxembourg, 4, avenue Victor Hugo.
3. - LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., prenamed, has been appointed as statutory auditor.
4. - The Company's address shall be at 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg.
5. - The term of office of the directors shall end with the General Annual Meeting to be held in 2000.
6. - The term of office of the statutory auditor shall end with the general annual meeting to be held in 2000.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, the said proxy holder of the persons appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le onze décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. - Monsieur Jean-Marc Debaty, administrateur de sociétés, demeurant à L-8030 Strassen, 93, rue du Kiem, ici valablement représenté par Monsieur Jean Schaffner, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 4 décembre 1998.
2. - LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT), ayant son siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore, ici valablement représentée par Monsieur Jean Schaffner, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 4 décembre 1998.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées et signées ne varietur par le mandataire des comparants ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises ensemble à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leurs qualités respectives, ont requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après les «Statuts») d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et qu'ils ont arrêtés comme suit:

#### **Dénomination - Siège social - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, et de celles qui pourront être créées à l'avenir, une société anonyme prenant la dénomination de BML HOLDING LIMITED S.A. (ci-après désignée par la «Société»).

**Art. 2. Siège social.** 2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale statuant comme en matière de changement des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée dans les limites de la commune par simple décision du Conseil d'Administration.

2.2 Le Conseil d'Administration a encore le droit de créer des bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec le siège, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle restera une société luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société le mieux placé pour ce faire suivant les circonstances.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Objet social.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par voie d'achat, de souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par achat, échange ou tout autre manière d'actions, d'obligations, ou de tout autre titre, et la possession, l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La Société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut emprunter de l'argent sous n'importe quelle forme et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement de son objet, dans les limites fixées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings et par l'article 209 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### Capital social - Actions

**Art. 5. Capital social.** 5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 37,000.- (trente-sept mille dollars américains), représenté par 37 (trente-sept) actions d'une valeur nominale de USD 1,000.- (mille US dollars) chacune.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de changement des Statuts.

**Art. 6. Actions.** 6.1 Les actions peuvent être nominatives ou au porteur.

6.2 Un registre des actions sera tenu au siège de la Société, où il pourra être consulté par chaque actionnaire. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre, sauf en ce qui concerne les actions au porteur.

6.3 Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront signés par deux administrateurs.

6.4 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

6.5 Les sommes non-libérées, le cas échéant, des actions souscrites peuvent être appelées à tout moment et à la discrétion du Conseil d'Administration, à condition toutefois que les appels de fonds seront faits sur toutes les actions dans la même proportion et au même moment. Tout arriéré de paiement donnera de plein droit lieu à des intérêts de retard de dix pour cent par an à partir de la date à laquelle le paiement est dû en faveur de la Société.

6.6 La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

### Administration - Surveillance

**Art. 7. Nomination et révocation des administrateurs.** 7.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant trois membres au moins, qui seront nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour un terme ne pouvant excéder six ans. Les administrateurs pourront être révoqués à tout moment à la seule discrétion de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

7.2 Les administrateurs sortants sont rééligibles.

7.3 En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, démission ou autrement, les administrateurs restants peuvent se réunir et peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

**Art. 8. Réunion du Conseil d'Administration.** 8.1 Le Conseil d'Administration élit un Président parmi ses membres. Il peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

Le premier Président sera désigné par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Le Président présidera toutes assemblées d'actionnaires et toutes réunions du Conseil d'Administration. En son absence, l'Assemblée Générale des Actionnaires, respectivement le Conseil d'Administration choisira un autre administrateur en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

8.2 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou, à son défaut, par deux autres membres du Conseil.

Les administrateurs sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, le délai de convocation sera d'au moins huit jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés sur la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque administrateur donné par lettre, téléfax, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du Conseil d'Administration. Aucune convocation n'est requise si tous les administrateurs sont présents et déclarent expressément renoncer aux formalités de convocation.

Chaque administrateur peut agir à une réunion en nommant comme son mandataire un autre administrateur par lettre, téléfax, télégramme ou télex.

Un administrateur peut représenter un de ses collègues. Les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent s'entendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

**8.3** Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix émises. Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, téléfax ou télex.

**8.4** Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'accord du Conseil d'Administration sera obligé d'en informer le Conseil d'Administration et il en sera fait état dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra participer à cette délibération du Conseil. A la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, avant tout autre vote, les actionnaires seront informés des cas dans lesquels un administrateur avait un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

Au cas où un quorum du Conseil d'Administration ne peut être atteint à cause d'un conflit d'intérêts, les décisions prises par la majorité requise des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés et votants à cette réunion seront réputés valables.

Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs des administrateurs ou directeurs de la Société ont un intérêt personnel dans, ou sont administrateurs, associés, directeurs ou employés d'une telle société ou entité. Tout administrateur qui serait administrateur, directeur ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires ne pourra, pour la seule raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

**Art. 9. Décisions du Conseil d'Administration.** 9.1 Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le Président ou, à son défaut, par deux autres membres du Conseil d'Administration. Toutes procurations y resteront annexées.

9.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par deux autres administrateurs.

**Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges d'accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales ou par les présents statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 11. Délégation de pouvoirs.** 11.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le Conseil d'administration ou l'Assemblée Générale des Actionnaires peuvent par ailleurs donner des pouvoirs à un administrateur ou à un tiers pour des transactions déterminées et révoquer de tels pouvoirs à tout moment.

11.2 Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs délégués, administrateurs ou non.

11.3 La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs, ou les signatures conjointes ou uniques de tous fondés de pouvoir spéciaux auxquels de tels pouvoirs de signature ont été conférés par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de son délégué à la gestion journalière, s'il a été procédé à cette nomination.

**Art. 12. Indemnisation.** La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion; en cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

**Art. 13. Contrôle.** Les opérations de la Société seront surveillées par un commissaire. Le commissaire sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période qui ne pourra pas excéder six années, et jusqu'à l'élection de son successeur. Le commissaire restera en fonction jusqu'à sa réélection ou l'élection de son successeur.

Le premier commissaire sera élu par l'assemblée générale des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société et restera en fonction jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur.

Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée des actionnaires.

### **Assemblées Générales des Actionnaires**

**Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.** L'Assemblée Générale des Actionnaires régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi.

**Art. 15. Assemblée Générale annuelle, Autres Assemblées Générales.** 15.1 L'Assemblée Générale annuelle se réunit au siège social ou à un autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le dix avril à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se réunit le premier jour ouvrable qui suit, à la même heure. L'Assemblée Générale annuelle peut être tenue à l'étranger si suivant l'appréciation souveraine du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

15.2 D'autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent être tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives.

**Art. 16. Procédure et vote.** 16.1 Les Assemblées Générales des Actionnaires sont convoquées par le Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles l'exigent, par deux administrateurs agissant conjointement.

L'Assemblée Générale des Actionnaires devra être convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit le requiert. Dans ce cas, les actionnaires concernés devront spécifier l'ordre du jour.

16.2 Les convocations aux Assemblées Générales des Actionnaires sont faites par lettre recommandée avec un préavis d'au moins 8 jours.

Les convocations doivent contenir l'ordre du jour de l'assemblée. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Dans les limites permises par la loi, des résolutions d'actionnaires peuvent être prises valablement si elles sont approuvées par écrit par tous les actionnaires. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

16.3 Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

16.4 Chaque action donne droit à une voix.

16.5 Excepté dans les cas prévus par la loi, les résolutions des Assemblées Générales dûment convoquées seront valablement prises par la majorité simple des actionnaires présents et votants, sans qu'un quorum ne soit requis.

16.6 Le président de l'Assemblée Générale nomme un secrétaire et les actionnaires désignent un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le Bureau de l'Assemblée.

Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du Bureau et par tout actionnaire qui en fait la demande.

Cependant et au cas où des décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux autres administrateurs.

### **Année sociale - Comptes annuels - Répartition des bénéfices**

**Art. 17. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 18. Comptes annuels.** 18.1 Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la loi.

18.2 Le Conseil d'Administration soumettra au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale annuelle ordinaire le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen d'un réviseur de comptes externe, qui rédigera sur cette base son rapport de révision.

18.3 Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du réviseur d'entreprises ainsi que tous les autres documents requis par la loi, seront déposés au siège social de la Société au moins quinze jours avant l'Assemblée Générale ordinaire annuelle. Ces documents seront à la disposition des actionnaires qui pourront les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

**Art. 19. Répartition des bénéfices.** 19.1 Le bénéfice net est représenté par le solde créditeur du compte des profits et pertes après déduction des dépenses générales, des charges sociales, des amortissements et provisions pour risques passés et futurs, tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

19.2 Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital social.

19.3 L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

19.4 Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration.

19.5 Le Conseil d'Administration est autorisé à distribuer des acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales.

19.6 L'Assemblée Générale peut décider d'affecter des bénéfices et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20. Dissolution.** La Société peut être dissoute en tout temps par une décision de l'Assemblée Générale prise conformément aux conditions exigées pour une modification des Statuts.

**Art. 21. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, l'Assemblée Générale, en délibérant conformément aux conditions exigées pour les modifications des Statuts, décidera du mode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 22.** Pour tous les points qui ne sont pas régis par les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 1999. La première assemblée générale sera tenue le 10 avril 2000.

#### Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants déclarent qu'ils souscrivent les 37 actions représentant l'intégralité du capital social comme suit:

|                                                                                       |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. - Monsieur Jean-Marc Debaty, préqualifié, sept actions . . . . .                   | 7  |
| 2. - LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., préqualifiée, trente actions . . . . . | 30 |
| Total: trente-sept actions . . . . .                                                  | 37 |

Toutes ces actions ont été partiellement libérées (81,08 %) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de USD 30.000,- (trente mille dollars américains) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en constate expressément l'accomplissement.

#### Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à un million deux cent quatre-vingt-un mille six cent quatre-vingts (1.281.680,-) francs luxembourgeois.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à LUF 75.000,- (soixante-quinze mille francs luxembourgeois).

#### Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constitués en Assemblée Générale Extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. - Le nombre d'administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes est fixé à un.
2. - Sont nommés administrateurs:
  - a) Monsieur Jean-Marc Debaty, préqualifié;
  - b) Monsieur Alexis Kamarowsky, administrateur de sociétés, demeurant à L-2652 Luxembourg, 128, rue Albert Unden;
  - c) Monsieur Federigo Cannizzaro, administrateur de sociétés, demeurant à L-1750 Luxembourg, 4, avenue Victor Hugo.
3. - LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. a été nommée commissaire aux comptes.
4. - Le siège social de la Société est fixé à L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.P. Pescatore.
5. - Le mandat des administrateurs prend fin à l'Assemblée Générale annuelle de 2000.
6. - Le mandat du commissaire aux comptes prend fin à l'Assemblée Générale de 2000.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de distorsions entre la version anglais et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Schaffner, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1998, vol. 1CS, fol. 82, case 6. – Reçu 12.620 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition délivrée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1998.

A. Schwachtgen.

(54790/230/561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1998.

**API GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1023 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

**STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trois décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Madame Christèle Pietton, administrateur de sociétés, demeurant à F-91450 Soisy-sur-Seine, 7, Square Baudelaire,
  2. Monsieur Pascal Alfare, directeur financier, demeurant à F-94210 Lavarenne, 18, rue de Bois des Moines,
- les deux ici représentés par Madame Marjorie Golinvaux, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 24 novembre 1998.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, es qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital****Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de API GROUP S.A.**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.**Art. 4.** La société a pour objet la réalisation au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, de toute opération d'achat, de vente, de courtage et plus généralement toute opération de commerce se rapportant à tout matériel, équipement informatique, logiciel, bureautique, électronique, à l'état neuf ou d'occasion, tous supports accessoires, fournitures et produits dérivés et de software ainsi que la vente de tous programmes informatiques.

La société peut fournir toutes prestations de service, de consultance, d'assistance administrative, financière, technique, de maintenance et autre, et peut exercer toute activité de marketing sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres ou brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent dix mille francs français (210.000,- FRF) représenté par deux mille cent (2.100) actions d'une valeur nominale de cent francs français (100,- FRF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital autorisé est fixé à un million de francs français (1.000.000,- FRF) qui sera représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent francs français (100,- FRF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 15 des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication du présent acte au Mémorial, Recueil C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est encore autorisé expressément dans le cadre du capital autorisé, à recevoir à titre de libération des actions nouvellement souscrites en dehors des apports en numéraire, des apports en nature, tels que des titres, des créances.

Le conseil d'administration est encore autorisé, dans le cadre du capital autorisé, à utiliser les bénéfices réservés ou reportés en vue de leur incorporation au capital.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les assemblées autres que l'assemblée générale annuelle pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de juin à 15.00 heures dans la commune du siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 1998.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1999.

*Souscription - Libération*

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

| Actionnaires                              | Capital<br>souscrit<br>FRF | Nombre<br>d'actions | Libération<br>FRF |
|-------------------------------------------|----------------------------|---------------------|-------------------|
| 1. Christèle Pietton, prénommée . . . . . | 209.900,-                  | 2.099               | 209.900,-         |
| 2. Pascal Alfare, prénommé . . . . .      | 100,-                      | 1                   | 100,-             |
| Total: . . . . .                          | 210.000,-                  | 2.100               | 210.000,-         |

Preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant de sorte que la somme de deux cent dix mille francs français (210.000,- FRF) se trouve à la disposition de la société.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à un million deux cent quatre-vingt-onze mille huit cents francs (1.291.800,- LUF).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à soixante mille francs (60.000,- LUF).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. - Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Madame Christèle Pietton, prénommée,

b) Monsieur Pascal Alfare, prénommé,

c) Monsieur Alain Dangreux, architecte, demeurant à Paris (France).

3. - Est appelée aux fonctions de commissaire: ING TRUST, ayant son siège social à Luxembourg.

4. - Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2003.

5. - Le siège social est fixé à L-1023 Luxembourg, 5, boulevard Joseph II.

6. - L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Madame Christèle Pietton, prénommée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Golinvaux, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 113S, fol. 19, case 6. – Reçu 12.918 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 décembre 1998.

G. Lecuit.

(54789/220/175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 1998.

**MOMAT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 54.339.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 73, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1998.

Signature

Un mandataire

(54702/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

**NEDLOYD ROAD CARGO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II.

R. C. Luxembourg B 5.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 1998, vol. 515, fol. 92, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 1998.

Signature.

(54705/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

**MOONRAKER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 43.272.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 23 février 1993, acte publié au Mémorial C, n° 266 du 4 juin 1993.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 74, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MOONRAKER S.A.  
KPMG Financial Engineering  
Signature

(54703/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

**NH BENELUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 66.838.

*Procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 15 décembre 1998*

Les administrateurs décident de donner la signature individuelle sur les comptes bancaires de la société à Messieurs:

- Christian Maes, demeurant à B-1640 Rhode-St-Genèse, 3, avenue de la Turquoise,
- Thierry Dandois, demeurant à B-2640 Morstel, 31 Dieseghemlei.

Fait à Strassen, le 15 décembre 1998.

P. Olivier

C. Maes

A. Plouvier

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1998, vol. 515, fol. 65, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54706/678/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

**NIKKO BANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 11.809.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the seventh of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of NIKKO BANK (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal, trade register Luxembourg section B number 11.809, incorporated by deed dated on February 14th, 1974, published in the Mémorial C number 56 of March 18th, 1974, and whose Articles of Association have been amended for the last time by deed on April 29th, 1998, published in the Mémorial C number 401 of June 3, 1998.

The meeting is presided by Mr Yoichi Ueno, managing director, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Koji Mashima, director &amp; general manager, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Jean-Pierre Hettinger, deputy managing director, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The chairman requests the notary to act that:

I. - The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. - As appears from the attendance list, the 157,616 (one hundred fifty-seven thousand six hundred and sixteen) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III. - That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. - Proposal to reduce the corporate capital by the amount of LUF 197,020,000 (one hundred ninety-seven million and twenty thousand Luxembourg francs), so as to bring it from its present amount of 1,576,160,000 (one billion five hundred seventy-six million one hundred and sixty thousand Luxembourg francs) down to LUF 1,379,140,000 (one billion three hundred seventy-nine million one hundred and forty thousand Luxembourg francs), by way of purchase of the 19,702 (nineteen thousand seven hundred and two) shares of the company owned by NIKKO BANK (DEUTSCHLAND) G.m.b.H., and by way of simultaneous cancellation of these 19,702 (nineteen thousand seven hundred and two) repurchased shares and their annulment by striking them out in the share register of the Company.

2. - Transfer of one of the shares left by THE NIKKO SECURITIES CO LTD, Tokyo to Mr Yoichi Ueno, managing director, residing in Luxembourg.

3. - Amendment of article 5 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

4. - Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

*First resolution*

The meeting decides to reduce the corporate capital by the amount of LUF 197,020,000 (one hundred ninety-seven million and twenty thousand Luxembourg francs), so as to bring it from its present amount of 1,576,160,000 (one billion five hundred seventy-six million one hundred and sixty thousand Luxembourg francs) down to LUF 1,379,140,000 (one billion three hundred seventy-nine million one hundred and forty thousand Luxembourg francs)

Such reduction is decided to be realized by way of purchase of the 19,702 (nineteen thousand seven hundred and two) shares of the company NIKKO BANK (LUXEMBOURG) S.A., currently owned by NIKKO BANK (DEUTSCHLAND) G.m.b.H., and by way of simultaneous cancellation of these 19,702 (nineteen thousand seven hundred and two) repurchased shares.

All powers are given to the Board of Directors in order to annul them by striking them out in the share register of the Company NIKKO BANK (LUXEMBOURG) S.A.

*Second resolution*

The meeting decides to state and admit the transfer of one remaining share from THE NIKKO SECURITIES CO. LTD, Tokyo, Japan to Mr Yoichi Ueno, managing director, residing in Luxembourg, at its nominal value.

The transfer will be stated in the share register of NIKKO BANK (LUXEMBOURG) S.A.

The current shareholding is from now:

|                                                                                                                  |         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| - THE NIKKO SECURITIES Co. LTD, Tokyo, Japan: one hundred thirty-seven thousand nine hundred and thirteen shares | 137,913 |
| - Mr Yoichi Ueno, Luxembourg, one share                                                                          | 1       |
| Total: one hundred thirty-seven thousand nine hundred and fourteen shares                                        | 137,914 |

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend article 5 of the Articles of Association to read as follows:

«**Art. 5. Corporate capital.** The corporate capital is set at LUF 1,379,140,000 (one billion three hundred seventy-nine million one hundred and forty thousand Luxembourg francs)

It is divided into 137,914 (one hundred thirty-seven thousand nine hundred and fourteen) shares of a par value of LUF 10,000 (ten thousand Luxembourg francs) each, entirely paid up.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le sept décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NIKKO BANK (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal, R.C. Luxembourg section B numéro 11.809, constituée suivant acte reçu le 14 février 1974, publié au Mémorial C numéro 56 du 18 mars 1974 et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu le 29 avril 1998, publié au Mémorial C numéro 401 du 3 juin 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Yoichi Ueno, managing director, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Koshi Mashima, director & general manager, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Pierre Hettinger, deputy managing director, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. - Qu'il ressort de la liste de présence que les 157.616 (cent cinquante-sept mille six cent seize) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. - Proposition de réduire le capital social d'un montant de LUF 197.020.000,- (cent quatre-vingt-dix-sept millions vingt mille francs luxembourgeois), pour le ramener de son montant actuel de LUF 1.576.160.000,- (un milliard cinq cent soixante-seize millions cent soixante mille francs luxembourgeois) à LUF 1.379.140.000,- (un milliard trois cent soixante-dix-neuf millions cent quarante mille francs luxembourgeois), par rachat des 19.702 (dix-neuf mille sept cent deux) actions de la société appartenant à NIKKO BANK (DEUTSCHLAND) G.m.b.H., et par annulation simultanée de ces 19.702 (dix-neuf mille sept cent deux) actions rachetées et leur suppression sur le registre des actions de la société.

2. - Cession d'une des actions restantes par NIKKO SECURITIES CO LTD, Tokyo à Monsieur Yoichi Ueno, managing director, demeurant à Luxembourg.

3. - Modification de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la décision prise.

4. - Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social d'un montant de LUF 197.020.000,- (cent quatre-vingt-dix-sept millions vingt mille francs luxembourgeois), et de le ramener de son montant actuel de LUF 1.576.160.000,- (un milliard cinq cent soixante-seize millions cent soixante mille francs luxembourgeois) à LUF 1.379.140.000,- (un milliard trois cent soixante-dix-neuf millions cent quarante mille francs luxembourgeois)

Cette décision de réduction est réalisée par voie de rachat des 19.702 (dix-neuf mille sept cent deux) actions de la société NIKKO BANK (LUXEMBOURG) S.A. appartenant actuellement à NIKKO BANK (DEUTSCHLAND) G.m.b.H., et par annulation simultanée de ces 19.702 (dix-neuf mille sept cent deux) actions rachetées.

Tous pouvoirs sont octroyés au Conseil d'Administration aux fins d'annuler ces actions par leur suppression dans le registre des actions de NIKKO BANK (LUXEMBOURG) S.A.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de constater et d'admettre la cession d'une action restante par THE NIKKO SECURITIES Co. LTD, Tokyo, Japon, à Monsieur Yoichi Ueno, managing director, demeurant à Luxembourg, à sa valeur nominale.

La cession sera constatée dans le registre des actions de NIKKO BANK (LUXEMBOURG) S.A.

L'actionnariat se présente actuellement comme suit:

|                                                                                               |         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| - THE NIKKO SECURITIES Co. LTD, Tokyo, Japon: cent trente-sept mille neuf cent treize actions | 137.913 |
| - Monsieur Yoichi Ueno, une action                                                            | 1       |
| Total: cent trente-sept mille neuf cent quatorze actions                                      | 137.914 |

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à LUF 1.379.140.000,- (un milliard trois cent soixante-dix-neuf millions cent quarante mille francs luxembourgeois).

Il est divisé en 137.914 (cent trente-sept mille neuf cent quatorze) actions d'une valeur nominale de LUF 10.000,- (dix mille francs luxembourgeois), entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: Y. Ueno, K. Mashima, J.-P. Hettinger, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 113S, fol. 12, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

*J. Elvinger.*

(54707/211/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

**NIKKO BANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 11.809.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

(54708/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

**PARTICIPATIONS MERCANTILES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 54.652.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1998, vol. 515, fol. 93, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1998.

*Signature.*

(54716/727/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

**NIOS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 41.160.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 83, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale ordinaire du 26 novembre 1997 que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expirent lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(54709/529/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

**NODLAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Ste Zithe.  
R. C. Luxembourg B 64.179.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires  
du 21 décembre 1998*

- 1) L'assemblée générale décide à l'unanimité de donner décharge aux administrateurs.
- 2) L'assemblée générale décide à l'unanimité d'accepter les démissions des administrateurs, SHAPBURG LIMITED, QUENON INVESTMENTS LIMITED, LIFTWOOD INVESTMENTS LIMITED.
- 3) L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer les nouveaux administrateurs suivants:
  - \* M. Alessandro Boccardo, expert-comptable, domicilié à CH-6977 Ruvigliana, Via Aldesago 1;
  - \* M. Erminio Tonon, expert-comptable, domicilié à I-20121 Milano, Via Brera 16;
  - \* Mlle Martine Schaeffer, maître en droit, domiciliée à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
- 4) L'assemblée générale décide à l'unanimité de donner autorisation au conseil d'administration de conférer à M. Erminio Tonon, conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée, les fonctions d'administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature pour toutes les affaires de gestion courante et journalière.

Fait à Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1998, vol. 515, fol. 82, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54710/250/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

**ORKNEY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 41.280.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 août 1995, acte publié au Mémorial C, n° 590 du 12 décembre 1995.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 74, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ORKNEY INTERNATIONAL S.A.  
KPMG Financial Engineering  
Signature

(54714/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

**PHARMAPACK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 61.805.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1998, vol. 515, fol. 93, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

Il résulte de résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 décembre 1998 que:

Est nommé administrateur de la société en remplacement de Madame Nicole Wengler-Liesch, démissionnaire:

– Monsieur Jean-Marie Boden, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1998.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

(54717/793/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

**OCARINA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 59.595.

—  
*Extrait de l'assemblée des actionnaires du 14 décembre 1998*

L'assemblée des actionnaires décide à l'unanimité:

- de prendre note de la démission de M. Byron Kalogerou en tant qu'administrateur-délégué et administrateur de la Société;
- de nommer avec effet à partir du 14 décembre 1998 M. Erik Lazar comme administrateur de la Société;
- d'autoriser le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière à M. Erik Lazar.

Pour extrait conforme  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 84, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54711/253/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

---

**OCARINA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 59.595.

—  
*Extrait de la réunion du Conseil d'administration du 14 décembre 1998*

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité:

- de nommer M. Erik Lazar, à côté de l'administrateur-délégué actuel, comme administrateur-délégué (managing director) de la Société avec pouvoir d'engager la Société par sa seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil d'administration. La nomination de M. Erik Lazar devient effective à partir du 14 décembre 1998.

Pour extrait conforme  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 84, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54712/253/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

---

**PLACEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 60.983.

—  
L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding PLACEMENT HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 60.983, constituée suivant acte reçu le 29 septembre 1997, publié au Mémorial C, sous le numéro 4 du 3 janvier 1998.

L'assemblée est présidée par Madame Laurence Marlier, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Antoine Meynial, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Xavier Buriez, employé privé, demeurant à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de la liste de présence que les 335 (trois cent trente-cinq) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Clôture anticipée de l'exercice social en cours, fixation de la date de la clôture de l'exercice au 30 novembre de chaque année.

2. Modification subséquente de l'article 19 des statuts.

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de clôturer anticipativement l'exercice social en cours et de fixer la date de clôture de l'exercice au 30 novembre de chaque année.

A titre transitoire, l'exercice ayant commencé le 29 septembre 1997 sera clôturé le 30 novembre 1998.

*Deuxième résolution*

Conformément à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 19 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 19. Premier paragraphe.** L'année sociale commence le premier décembre d'une année et finit le trente novembre de l'autre année.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. Marlier, A. Meynial, X. Buriez, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1998, vol. 113S, fol. 1, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

J. Elvinger.

(54718/211/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

**PLACEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 60.983.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(54719/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

**P.M. INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft,  
(anc. P.M. COSMETICS INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft).**

Gesellschaftssitz: L-7263 Walferdange, 10, rue de la Libération.

H. R. Luxembourg B 46.582.

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den siebten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Andre Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft P.M. COSMETICS INTERNATIONAL S.A. mit Sitz in Luxemburg, R.C. Nummer B 46.582, gegründet durch eine Urkunde des Notars Christine Doerner, vom 24. Januar 1993, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 177 vom 5. Mai 1994 veröffentlicht wurde, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert und letztmals durch eine Urkunde des instrumentierenden Notars vom 21. September 1998 welche noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, veröffentlicht wurde.

Die Versammlung beginnt um fünfzehn Uhr unter dem Vorsitz von Fräulein Claudine Mendes, Privatbeamtin, wohnhaft in Mondorf.

Dieselbe ernennt zur Schriftführerin Fräulein Andrea Hoffmann, Privatbeamtin, wohnhaft in Langsur (Deutschland).

Zum Stimmzähler wird ernannt Frau Nicole Reinert, Privatbeamtin, wohnhaft in Konz (BRD).

Sodann stellt die Vorsitzende fest:

I. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Büro der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht, dass die zweitausendfünfhundert (2.500) Aktien mit einem Nennwert von je eintausend (1.000,-) Luxemburger Franken (LUF), welche das gesamte Kapital von zwei Millionen fünfhunderttausend (2.500.000,-) Luxemburger Franken (LUF) darstellen, hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäss zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle anwesenden und vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokoll, mit welchem sie einregistriert wird, als Anlage beigefügt.

II. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1) Umbenennung der Gesellschaftsbezeichnung von P.M. COSMETICS INTERNATIONAL S.A. in P.M. INTERNATIONAL S.A. und entsprechende Abänderung von Artikel 1 der Satzung.

2) Verschiedenes.

Die Ausführungen der Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster und einziger Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Gesellschaft von P.M. COSMETICS INTERNATIONAL S.A. in P.M. INTERNATIONAL S.A. umzubenennen.

Infolgedessen wird Artikel 1 der Satzung in Zukunft wie folgt lauten:

**Art. 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung P.M. INTERNATIONAL S.A.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Versammlung um fünfzehn Uhr dreissig für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Kornparanten, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Mendes, A. Hoffmann, N. Reinert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 113S, fol. 25, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Dezember 1998.

A. Schwachtgen.

(54720/230/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

**P.M. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,  
(anc. P.M. COSMETICS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-7263 Walferdange, 10, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 46.582.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 28 décembre 1998.

A. Schwachtgen.

(54721/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

**PAPER STOCK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 46.138.

**EXTRAIT**

Aucun actionnaire ne s'étant présenté à l'assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 1998 convoquée par voie de presse et par insertion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, la démission du commissaire aux comptes est actée.

Aucun candidat ne s'étant présenté, le poste reste vacant.

Le siège de la société est dénoncé avec effet au 23 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 23 décembre 1998.

*Pour la société  
Signature  
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1998, vol. 515, fol. 93, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

(54715/793/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.

**P.M.E. PROJEKT MANAGEMENT ENGINEERING S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-5552 Remich, 51, route de Mondorf.

H. R. Luxembourg B 46.583.

*Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom 7. Dezember 1998*

Die Versammlung hat einstimmig beschlossen:

– den Sitz der Gesellschaft von 36, rue de la Gare, L-5540 Remich, nach 51, route de Mondorf, L-5552 Remich, zu verlegen.

*Die Versammlung  
Unterschrift*

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1998, vol. 515, fol. 19, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

(54722/576/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 1998.